

Animation de la vie sociale



Introduction

Des espaces d'initiatives d'habitants variées et adaptées à notre territoire

Les centres sociaux et socioculturels sont des structures favorisant l'émergence de projets de développement local menés avec des habitants.

Sur la base d'une démarche participative, chaque projet, unique, prend en compte les capacités, les potentiels et les besoins de son territoire de vie).

Ainsi les méthodes d'intervention des centres sociaux et socioculturels s'appuient sur la mobilisation et l'adhésion de toutes les énergies de leur territoire, en particulier des personnes directement concernées: les habitants, puis les partenaires, les professionnels et bien entendu les élus locaux.

“ Le centre social n'est pas une agence destinée à réaliser un programme, mais un centre de lumière pour la localité... ”

**Marie-Jeanne Bassot,
1927**

Les Centres sociaux impulsent une démarche éducative et émancipatrice hors assistantat. Ils développent des projets sur mesure, des projets de proximité apportant des réponses aux enjeux de leur territoire. Le projet social reste un défi démocratique, sociétal et citoyen.

Cette approche de l'animation de la vie sociale de chaque territoire est encouragée et accompagnée financièrement par la CAF au moyen d'un agrément du projet social développé par le centre social.

L'association d'animation du Centre Socioculturel François Rabelais n'échappe pas à cette définition de ce que sont ou doivent être ces espaces de démocratie et de services de proximité.



I. CADRE GÉNÉRAL

A. L'Association

Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire reconnue d'intérêt général depuis 2017, le centre socioculturel François Rabelais est un espace d'animation globale aux champs d'intervention multiples : animation et service petite enfance, enfance jeunesse, famille, loisirs créatifs et pratiques amateurs, soutien à la vie associative, animation culturelle du territoire.

Le centre est ouvert à tous quels que soient l'âge, la culture, l'origine sociale, la situation professionnelle, le lieu de résidence et participe à la réalisation d'une société des droits de l'Homme et du vivre ensemble où chacun peut s'épanouir, être acteur et créateur. Cette finalité anime le projet du centre socioculturel François Rabelais dans un processus de transformation sociale.

L'association poursuit les objectifs suivants :

- Garantir une continuité éducative tout au long de la vie.
- Développer le lien social et intergénérationnel.
- Répondre, avec les familles, à leurs préoccupations.

Imprégné de la participation des habitants, ce projet associatif est un outil collectif de réponse aux préoccupations des familles, des habitants et des acteurs locaux.

Depuis 1990, l'association accompagne les habitants pour qu'ils s'organisent collectivement face à un besoin ressenti. Dans un souci de « faciliter » plutôt que de « faire à la place de », le centre socioculturel François Rabelais héberge aussi des initiatives associatives autonomes complémentaires à ses propres actions. Il assure ensuite une cohérence d'ensemble.

LA PRESTATION D'ANIMATION GLOBALE COLLECTIVE (AGC)

Depuis 1992, l'association élabore un Projet d'Animation Globale. Son dernier agrément « Centre Social » a été délivré par la CAF pour la période 2015-2018. Ce projet s'intègre dans l'animation de la vie sociale du territoire.

La Prestation de Service qui accompagne cet agrément a pour objet de soutenir les moyens en pilotage lui permettant de mettre en œuvre le plan d'action défini

par le projet social 2015-2018. Ainsi, différentes actions en direction des familles, des habitants en général, ont pu être développées sur l'ensemble du territoire.

En cette fin de période, il convient d'évaluer la mise en œuvre de ce Projet d'Animation Globale et de mettre en lumière les perspectives pour la période 2019-2022.

LA PRESTATION DE SERVICE ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE (ACF)

Conformément aux engagements pris par l'association, la première année d'agrément « Collectif Famille », délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales, a permis de créer une fonction de Référent Famille confiée à une animatrice salariée. Depuis 2015, la CAF a accordé à l'association son soutien financier sur la base d'un plein temps. L'animatrice-conduit un programme d'actions/recherches qui permet à l'association d'aller vers les familles du territoire des 5 communes, d'entendre leurs besoins et d'impulser une dynamique de participation de celles-ci au sein de la structure.

Le projet d'Animation Collective Famille fait partie intégrante du Projet d'Animation de la vie sociale du territoire et la durée de cette convention est la même que celle du projet social.



LES CONVENTIONS DE PARTENARIATS ET D'OBJECTIFS

Différentes conventions relient l'association avec les différentes collectivités de son territoire d'intervention. Elles forment un maillage, assurent une complémentarité entre les compétences et projets politiques de chacune des collectivités. Ces conventions permettent au quotidien la mise à disposition des services, la gestion de la structure et de façon plus globale la mise en œuvre du projet social. Important : ces différentes conventions permettent de financer une partie des charges fixes intégrant les postes de travail des salariés permanents et garantissent la pérennité des projets.

Avec la Commune de Changé et La Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau :

Conventions pluriannuelles d'objectifs « Animation Globale et coordination »

Cette convention permet de pérenniser la fonction pilotage du centre social et de garantir ainsi son fonctionnement et sa viabilité dans le temps.

Par le biais de cette convention, la ville de Changé finance également les activités qui restent de sa compétence :

- Les actions en direction de la famille
- Les animations culturelles
- Les actions de soutien aux associations et vie locale.

Avec les communes de Brette les Pins, Challes, Parigné l'Evêque, Saint Mars d'Outille :

Conventions d'objectifs et de moyens « Activités Familles »

Chaque convention est signée entre le centre Rabelais et la commune concernée. Actuellement, elles sont validées pour la période de Janvier 2018 à Décembre 2018. Au regard des démarches engagées concernant le renouvellement du projet social, le principe qui a été arrêté en 2017, est :

- de les renouveler avec chaque commune pour une durée identique à l'agrément « centre social », soit 4 ans de 2019 à 2022.
- ou d'étendre les conventions existantes avec la Communauté de Communes, dans le cas où celle-ci serait porteuse de la compétence « Animation de la Vie sociale ».



Avec la Communautés de Communes du Sud Est du Pays Manceau :

Convention de partenariat et d'objectifs « Petite enfance »

Celle-ci est renouvelée pour une durée d'un an soit de Janvier à Décembre 2018.

Convention de partenariat et d'objectifs « enfance jeunesse »

Cette convention vient d'être renouvelée pour une durée de 3 ans soit du 1er Janvier 2018 au 31 décembre 2020. Elle accompagne l'ensemble des activités proposées aux familles pour leurs enfants ou en direction des jeunes.

Avec le Conseil Départemental de la Sarthe :

Convention de partenariat « Scènes en Sarthe »

Convention de partenariat « Scène Départementale jeune Public »

Ces différentes conventions ont pour objet de soutenir l'animation culturelle en direction de l'ensemble des publics ou de façon plus ciblée en direction des enfants voire des adolescents.

Renouvelées pour 2 ans (2017-2018) dans le cadre du schéma départemental, sauf situations exceptionnelles, elles sont reconduites de façon tacite.



Avec l'État via le développement et le soutien à la vie associative

Convention Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP)

Cette convention est renouvelée tous les 3 ans après une évaluation effectuée avec les référents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Son dernier renouvellement date de 2015. Cette convention a pour but de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Elle participe ainsi au financement d'une partie du pilotage de l'association en complément des subventions de la CDC, de la Ville de Changé et de la CAF. Cette Convention est en renouvellement pour la période 2019-2022. Le budget alloué par l'État n'étant pas en augmentation et le nombre de demandeurs conséquent, son renouvellement n'est jamais garanti.

Autres conventions ou prestations de services :

La CAF finance également directement la Communauté de Communes par un contrat enfance-jeunesse. Ce contrat a pour but d'accompagner le développement de services liés aux activités petite enfance, enfance et jeunesse.

Elle participe au fonctionnement des activités par des prestations qui sont versées directement à l'association gestionnaire. Ainsi, en fonction du nombre d'heures d'accueil d'enfants allocataires de la CAF, la CdC reçoit une « Prestation de Service Ordinaire » pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement et une « Prestation de Service Unique » pour les multi accueils.

La Mutuelle Sociale Agricole apporte le même financement au prorata du nombre d'adhérents.

Suivant les projets présentés, d'autres partenaires subventionnent les activités de l'association. Dans la plupart des cas, ces financements ne sont pas pérennes et nécessitent de renouveler périodiquement les demandes de financements complémentaires sur des projets auprès de : la CARSAT, la CAF par appel à projets « parentalité », la Conférence des Financeurs, la CPAM...



B. Démarche d'évaluation et d'écriture du projet d'animation de la vie sociale



METHODOLOGIE

L'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité comme le Centre socioculturel François Rabelais dont la mission essentielle est de rechercher de façon globale ce qui est susceptible de contribuer au bien-être des habitants de son territoire.

C'est pourquoi, dans la démarche d'évaluation comme de prospection, pour alimenter l'écriture du projet d'animation de la vie sociale les recherches sont étoffées par le croisement de différents bilans et données d'analyse :

1. Le schéma directeur de l'Animation de la Vie sociale de la Sarthe
2. Les projets politiques des partenaires
3. L'environnement du centre social (évolution de la population, situation des allocataires CAF...)
4. L'évaluation du précédent projet social
5. La parole des habitants, des élus associatifs, politiques...

À partir de l'ensemble des **CONSTATS** mis au jour par ce diagnostic, différents **RISQUES** sont identifiés permettant de mettre en avant des **ENJEUX** pour le territoire.

Parallèlement, les différentes orientations inspirées des idées exprimées lors des ateliers partagés seront organisées et structurées dans un chapitre consacré à l'amélioration de l'existant.

Les propositions sont travaillées, associées, regroupées par thème et viennent enrichir le futur **PLAN D'ACTION** de l'animation de la vie sociale.

C'est à partir de ce dernier document que les administrateurs et le comité de pilotage se prononceront pour valider les actions, les projets qui pourront être repris par l'association de gestion et d'animation du centre socioculturel pour les 4 prochaines années.



LE PROCESSUS ET LES ACTEURS DE LA DEMARCHE

Le processus de renouvellement du projet d'animation de la vie sociale est basé sur une démarche participative. Ainsi un nombre conséquent d'acteurs est associé pour entendre, comprendre et donner son avis :

- les habitants
- les associations locales
- les élus des différentes collectivités et leurs techniciens
- les professionnels de l'action sociale
- les bénévoles des différentes commissions de travail de l'association
- le conseil d'administration de l'association
- les salariés de l'association
- les représentants et techniciens de la CAF

Un comité de pilotage est présent pour assurer et faire le lien entre les différentes phases du diagnostic.

Il est constitué :

- des collectivités du territoire
- de la CAF
- de l'association du Centre socioculturel

Le bureau de l'association se réunit régulièrement et ajuste la démarche en fonction de l'actualité, des plannings de chacun et des points à améliorer. Suivant les sujets, des référents salariés sont associés.

Le but recherché : conduire un projet réaliste et correspondant au territoire.



LES DIFFÉRENTS ATELIERS PARTAGÉS RÉALISÉS :

- Évaluation du projet précédent projet social en interne avec le bureau de l'association et les salariés
- Tables rondes avec les élus des différents collectivités et techniciens de la CAF
 - Tables rondes avec les représentants de l'ensemble des associations du territoire
- Tables rondes avec les habitants au sein des 5 communes constituant le territoire
- Tables rondes avec les professionnels et bénévoles (élus locaux ou associatifs) de l'action sociale



Remerciements

Le Conseil d'Administration et le personnel du Centre Rabelais remercient tous les acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce projet social.

Ils remercient plus particulièrement, pour leur disponibilité, les élus des collectivités locales, les élus associatifs, les représentants des diverses institutions et bien sûr l'ensemble des citoyens de notre territoire.

Grâce à eux, nous espérons que le Centre socioculturel François Rabelais reste dans sa dynamique de proximité, de convivialité, de solidarité, d'échanges, de respect et d'humanisme.

